

Mardi, le Professeur Perronne a défendu la liberté de prescrire contre une médecine d'Etat

écrit par Denise | 16 septembre 2022



Le Pr Christian Perronne a été convoqué devant la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins le 13 Septembre .

Ils en ont pris pour leur grade ! Car le Pr Perronne est JUSTE revenu, le jour de son audition, sur LA DEONTOLOGIE DE BASE, qui est D' ETRE AU SERVICE DES MALADES !

Le Pr Perronne, cela a été dit plusieurs fois ici, est spécialiste des pathologies tropicales et des maladies infectieuses émergentes, ancien chef de service des maladies infectieuses de l'hôpital de Garches, jusqu'en 2020 (date à laquelle M.Hirsch -quel diplôme a ce monsieur ?- lui a retiré cette fonction), ancien conseiller de l' OMS en matière vaccinale, Pr du Haut Conseil de la Santé Publique et chercheur mondialement reconnu dans le traitement de la maladie de Lyme .

Le Pr Perronne a défendu la liberté de prescrire CONTRE une médecine d' Etat, celle notamment , de la prescription de l'hydroxychloroquine, qui aurait permis d'éviter des milliers de décès ! Propos que l'on trouve dans son livre réquisitoire, » *Y-a-t-il une erreur qu'ils n'ont pas commise ?* » .

C'est sûr que ses propos sont virulents, à la hauteur de ce qui a été fait pendant deux ans par le gouvernement, – vous savez cette guerre dont parlait Macron ! – A ce propos je retiens, et cela vous étonnera peut être, que la Reine d'Angleterre a dit au peuple, lors de la crise du Covid : » *ne vous inquiétez pas, on se retrouvera* « ! c'est tout de même autre chose, que de nous dire : « *nous sommes en guerre* » !! .

Le Professeur a aussi évoqué les liens entre le monde médical et l'industrie pharmaceutique, ce qui n'a rien de bénin et de banal, en matière de choix de soins et de vaccination, comme on a pu le voir !

Le Pr Perronne a été soutenu par un syndicat de médecins hospitaliers, qui loue les valeurs humanistes de la médecine ; ils ont été étonnés de la manière dictatoriale dont l' Etat s'est emparé de la crise, et défendent l'indépendance des

praticiens !

C'est évident, et à mon avis, c'est la chose la plus importante (l'avocat a traité de la liberté de s'exprimer !) , car cette » façon macronienne » a créé un précédent : dicter à des médecins, sur le plan national, la façon de soigner ! C'est d'une gravité absolue, si on n'y prend pas gare !

Le verdict sera donné au mois d'Octobre.